



Avoir la garde d'un enfant via un arrangement

Par **yarcki**, le **01/02/2009** à **20:49**

bonsoir

je suis divorcé depuis mars 2006. mon ex épouse à la garde de mes quatre enfants et je lui verse une pension de 631 euros par mois. aujourd'hui, elle me demande 50 euros de plus pour chacun des deux plus grands soit 100 euros de plus par mois. je voudrais savoir, s'il est possible de trouver un arrangement entre nous deux sur papier signé officiel sans passer par la tribunal, long et couteux pour moi, ou il y aurait quelque chose de ce type :

Je récupère la garde de ma fille et elle pourra l'avoir en garde tous les 15 jours le we, ainsi que pour les vacances et en échange les 631 euros de pensions prévus pour les 4 enfants resteront fixe, même avec 3 enfants.

pension: 100 euros / enfant
20 000 pour sur 8 ans
merci d'avance

Par **ardendu56**, le **03/02/2009** à **15:01**

Personnellement je pense que vous devriez passer par le juge aux affaires familiales pour ne pas avoir de "reproches, plaintes..." ensuite.

Un courrier au juge, en expliquant la situation, pourrait suffire à arranger les choses.

(lettre recommandée avec demande d'avis de réception au secrétariat greffe du tribunal de grande instance)

La représentation n'est pas obligatoire devant le juge aux affaires familiales dans les actions relatives :

- à la fixation de la contribution aux charges du mariage,
- à l'obligation alimentaire,
- à l'obligation d'entretien,
- à l'exercice de l'autorité parentale.

J'espère vous avoir aidé.